

Politique de remboursement des Éclaireurs (17 mars)

Comme vous l'avez constaté, les Éclaireurs n'ont pas été en mesure d'offrir le service pour lequel vous avez payé en début de saison en raison des diverses mesures sanitaires.

Le niveau de service offert a aussi été différent entre nos débutants de l'école de hockey et les MAHG qui n'ont pas eu de pratique, les Novices qui n'en ont une qu'une seule et les catégories atome à Junior pour qui nous avons formé les équipes.

Malgré ce niveau de service différent, il y a des frais globaux qui sont inclus dans le montant de l'inscription et qui servent à rémunérer certains employés, à payer les frais relatifs au site internet, à la gestion des inscriptions et des paiements entre autres.

Aussi, comme vous avez pu le constater dernièrement, nous avons eu l'autorisation de vous offrir certains services qui ont été fort appréciés lors de la première semaine et qui seront bonifiés au cours des semaines à venir. En effet, dès le 26 mars, il sera possible de pratiquer en équipe de 8 joueurs au lieu de 2 joueurs comme actuellement.

Comme l'opération de remboursement occasionne des frais à elle seule, il nous fait plaisir de vous offrir la possibilité d'affecter votre remboursement à votre inscription pour la saison 2021-2022 et ce, tout en bénéficiant d'une majoration de votre remboursement de 15 \$ qui vous assurera, en plus, une place pour l'an prochain.

En terminant, nous offrirons des activités tant que la ville de Lévis mettra des heures de glace à notre disposition mais, à partir du 26 mars, vous devrez assumer un montant de 5\$ par semaine pour couvrir certains frais de Hockey Canada, Hockey Québec et des Éclaireurs.

Choix qui s'offrent à vous :

Vous avez donc le choix de nous faire parvenir un courriel d'ici le 25 mars pour obtenir un remboursement par virement bancaire ou nous demandant de l'appliquer automatiquement sur la facture de l'an prochain et, dans ces 2 cas, **votre jeune met fin à sa saison immédiatement**

OU

Vous nous faites parvenir un courriel à la fin de la saison pour obtenir un remboursement par virement bancaire ou vous ne faites rien et le montant de votre remboursement sera automatiquement appliqué lors de l'inscription pour la saison 2021-2022 et, dans ces 2 cas, **votre jeune profitera d'heures de glace jusqu'à la fin de la saison.**

Demande de remboursement

Entre le 17 mars et le 25 mars :

Si vous demandez un remboursement d'ici le 25 mars, **votre jeune n'aura plus le droit d'être sur la glace après le 25 mars.**

| Catégories | Mt inscription initial | Remboursement immédiat par virement courriel | Remboursement appliqué automatiquement sur l'inscription 2021-2022 |
|-----------------------|------------------------|--|--|
| Type de remboursement | | A | B |
| École des 4 ans | 160 | 135 | 150 |
| MAHG 1 et 2 | 220 | 195 | 210 |
| Novice | 290 | 245 | 260 |
| Atome | 320 | 230 | 245 |
| PeeWee | 320 | 230 | 245 |
| Bantam | 320 | 230 | 245 |
| Midget | 320 | 230 | 245 |
| Junior | 400 | 310 | 325 |

Comment demander un remboursement :

Vous devez nous transmettre un courriel par joueur à Eclaireurs@Eclaireurs.qc.ca en indiquant :

- le # de compte (disponible sur la facture dans le dossier du joueur)
- le nom du joueur
- La catégorie du joueur (4ans, MAHG1, MAHG2, Novice, Atome, PeeWee, Bantam, Midget, Junior)
- le type de remboursement soit **A** ou **B**

si vous demandez un remboursement par virement courriel (type A), assurez-vous que l'adresse courriel de votre dossier du joueur est la bonne ! Le mot de passe sera hockey.

Prévoir un délai de +/- 2 semaines pour le remboursement par virement bancaire

À la fin de la saison :

Des frais de 5\$ par semaine sont déduit du montant du remboursement pour couvrir les activités jusqu'au 18 avril (cette date et le montant du remboursement seront ajustés selon la date réelle de fin des activités).

| Catégories | Mt inscription initial | Remboursement immédiat par virement courriel | Remboursement appliqué automatiquement sur l'inscription 2021-2022 |
|-----------------|------------------------|--|--|
| École des 4 ans | 160 | 115 | 130 |
| MAHG 1 et 2 | 220 | 175 | 190 |
| Novice | 290 | 225 | 240 |
| Atome | 320 | 210 | 225 |
| PeeWee | 320 | 210 | 225 |
| Bantam | 320 | 210 | 225 |
| Midget | 320 | 210 | 225 |
| Junior | 400 | 290 | 305 |

Comment demander un remboursement :

Si vous désirez appliquer le remboursement au coût d'inscription de la saison 2021-2022, vous n'avez rien à faire pour l'instant. Lorsque la période d'inscription débutera nous vous indiquerons la procédure à suivre.

Si vous désirez un remboursement par virement courriel, vous devez nous transmettre un courriel par joueur à Eclaireurs@Eclaireurs.qc.ca en indiquant :

- le # de compte (disponible sur la facture dans le dossier du joueur)
- le nom du joueur
- La catégorie du joueur (4ans, MAHG1, MAHG2, Novice, Atome, PeeWee, Bantam, Midget, Junior)

comme votre remboursement vous sera transmis par courriel, assurez-vous que l'adresse courriel de votre dossier du joueur est la bonne ! Le mot de passe sera hockey.

Prévoir un délai de +/- 2 semaines pour le remboursement par virement bancaire